

DECRET N°75-281 du 31 Octobre 1975

portant création d'une commission interministérielle chargée d'examiner les problèmes posés au niveau des entreprises publiques, semi-publiques et privées.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission interministérielle chargée d'examiner tous les problèmes posés au niveau des entreprises publiques (sociétés d'Etat, sociétés d'économie mixte), des entreprises semi-publiques et privées.

ARTICLE 2 - La commission, placée sous la présidence du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est composée comme ci-après :

- le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ou son représentant,
- le Ministre des Finances ou son représentant,
- le Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ou son représentant,
- le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ou son représentant,
- le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ou son représentant,
- le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ou son représentant.

Les dates de convocation des réunions sont laissées à la décision de son Président.

ARTICLE 3 - La commission, qui devra entendre tous les directeurs de société concernés et faire participer aux séances de travail, au niveau de chaque société, les membres du CIR et ceux du comité de direction, devra, à l'issue de ses travaux, faire des propositions concrètes au Gouvernement.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CMR 4 MJL 8 MICT 6 autres ministères 11 SGG 4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCOT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 DAE 4 Chamb.
Com. 4 JORD 1